

Aménagement et verdurisation des zonings d'Achêne et Biron

Fiche n° 3.18

Priorité : lot 3

1. Description du projet

La verdurisation des zones d'activités économiques consiste à introduire plus de végétation et de nature dans ces zones afin de les rendre plus durables, plus agréables et respectueuses de l'environnement.

La verdurisation vise l'intégration d'éléments de nature. Cela peut inclure la création de parcs ou de jardins, la plantation d'arbres, de fleurs et de plantes, ou encore la mise en place de toits végétalisés, de murs végétaux ou de systèmes de récupération des eaux de pluie. L'objectif est de rendre ces zones plus accueillantes pour les travailleurs, les résidents et les visiteurs, tout en favorisant la biodiversité, en améliorant la qualité de l'air et en réduisant les îlots de chaleur urbains.

La verdurisation des zones d'activités économiques peut être mise en œuvre à différentes échelles, allant de petits aménagements paysagers à grande échelle à une réflexion stratégique intégrée dans les plans d'urbanisme. Elle nécessite une collaboration entre les entreprises, les autorités locales et les acteurs de l'environnement pour garantir une planification cohérente et une mise en œuvre efficace.

2. Justification du projet

Les zones d'activités économiques, également appelées zones industrielles, commerciales ou logistiques, sont généralement caractérisées par une présence importante d'infrastructures, de bâtiments et de routes, avec peu d'espaces verts. Ces zones sont souvent considérées comme des environnements hostiles à la nature, et leur développement peut entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé des personnes qui y travaillent.

Les avantages de la verdurisation des zones d'activités économiques sont nombreux. En termes d'amélioration de la qualité de vie, la présence de végétation permet de réduire le stress, d'augmenter la productivité et de favoriser le bien-être des travailleurs. Sur le plan environnemental, la verdurisation permet de renforcer la biodiversité en créant des habitats pour les espèces animales et végétales, de lutter contre les effets du changement climatique en diminuant la pollution et en régulant la température, et de contribuer à la préservation des ressources en eau.

3. Lien à la stratégie du PCDR

	<p>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</p>
<p>1.4</p>	<p>Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz</p>
	<p>III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique</p>
<p>3.1</p>	<p>Mener un plan d'actions visant la sobriété énergétique sur le territoire communal, orienté notamment sur les économies d'énergie dans le bâtiment (public et privé)</p>
<p>3.3</p>	<p>Optimiser la gestion de l'eau pour s'adapter aux risques naturels (pluies orageuses, sécheresses...)</p>
	<p>VI. Le soutien aux initiatives économiques et commerciales locales en renforçant la diversité des activités et les synergies entre les acteurs</p>
<p>6.1</p>	<p>Faciliter le développement d'activités économiques ancrées dans le territoire afin de relocaliser l'emploi</p>
<p>6.2</p>	<p>Mieux utiliser le potentiel économique des parcs d'activité économiques pour le développement du centre-ville.</p>